

APERÇU DES PRODUITS d'assurance vie et d'assurance maladie complémentaire individuelles

À propos d'Assurance vie Équitable du Canada

L'Assurance vie Équitable^{MD} est fière de compter parmi les compagnies mutuelles d'assurance vie les plus importantes au Canada. Nous sommes la propriété de nos titulaires de contrat et non d'actionnaires. Cela nous permet de nous concentrer sur la gestion de stratégies qui favorise une croissance à long terme prudente, la continuité et la stabilité.

Nous veillons à respecter nos engagements envers nos clients, c'est-à-dire leur offrir une valeur sûre et satisfaire leurs besoins en matière de protection d'assurance et d'accumulation de patrimoine, aujourd'hui comme demain. Voilà pourquoi, depuis 1920, les Canadiens se sont tournés vers l'Assurance vie Équitable pour protéger ce qui compte le plus à leurs yeux.

L'Assurance vie Équitable est une compagnie stable et solide et sait maintenir son cap. Nous détenons des revenus et des capitaux suffisants pour atteindre nos objectifs de croissance futurs et notre croissance évolue constamment. Notre croissance au chapitre des ventes a été influencée par notre capacité à mettre en œuvre notre plan stratégique, en accordant la priorité à nos produits, à notre service et à notre exécution. Notre succès financier est le fruit de notre engagement continu visant une croissance rentable et de notre capacité d'évoluer dans un cadre de réglementation et un contexte économique évolutifs.

Le principe de la mutualité est un élément clé de notre proposition de valeur, de concert avec notre portefeuille de produits diversifié et notre service de premier ordre. Nous sommes une entreprise progressive, concurrentielle et fermement engagée à servir les intérêts de nos titulaires de contrat en leur offrant des stratégies à long terme qui favorisent la stabilité, la croissance et la rentabilité.

Vous avez des questions?

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec votre gestionnaire régionale ou régional des ventes en assurance vie individuelle de l'Assurance vie Équitable. Même si l'Assurance vie Équitable a pris toutes les dispositions nécessaires pour garantir la précision des renseignements contenus dans le présent document, le contrat prévaut dans tous les cas.

RÉSERVÉ AUX CONSEILLERS.



L'assurance vie entière avec participation Équimax* fournit une protection d'assurance vie permanente et la possibilité d'épargner. Il existe deux types de régime pour atteindre vos objectifs à court ou à long terme.

- le Bâtisseur de patrimoine Équimax^{MD} offre une valeur à long terme plus élevée idéal pour la planification successorale et couvrir l'impôt sur les biens transmis par décès et les frais s'y rattachant
- l'Accumulateur de capital Équimax^{MD} offre des valeurs plus élevées pendant les 20 premières années idéal pour accumuler du capital auquel vous pouvez accéder, soit pour vos besoins d'entreprise ou pour un revenu complémentaire à votre revenu de retraite

Clientèle cible

- les adultes misant sur la planification successorale et un moyen efficace d'assurer un transfert de leurs biens avec efficience fiscale à leurs héritiers
- ceux qui souhaitent offrir une couverture d'assurance permanente pour adultes à un enfant ou un petit-enfant à des taux pour enfants, en plus d'avoir accès à une valeur de rachat qu'ils peuvent utiliser pour aider à couvrir les frais d'éducation ou autres dépenses
- les adultes aspirant à augmenter leur revenu de retraite à venir
- les adultes souhaitant faire le don de leur assurance vie à un organisme de bienfaisance
- les propriétaires d'entreprise visant à protéger leur entreprise tout en illustrant une valeur de rachat plus élevée au début du contrat dans leurs bilans consolidés

Options de paiement de la prime

- paiements à vie (offerte avec les régimes Bâtisseur de patrimoine Équimax^{MD} et Accumulateur de capital Équimax^{MD})
- 20 paiements (offerte avec les régimes Bâtisseur de patrimoine ÉquimaxND) et Accumulateur de capital ÉquimaxND)
- 10 paiements (offerte uniquement avec le régime Bâtisseur de partrimoine Équimax^{MD})

Mode d'affectation des participations

1. au comptant

- 4. bonifications d'assurance libérée (BAL)
- 2. réduction de la prime
- 5. protection accrue (garantie à vie)
- 3. dépôt portant intérêt

Dépôts supplémentaires

L'option de dépôt Excelérateur (ODE), offerte avec le mode d'affectation des participations bonifications d'assurance libérée et protection accrue, peut servir à augmenter plus rapidement la part de bonifications d'assurance libérée de la couverture permanente. Offerte avec tous les types de régime avec l'option de prime paiements à vie ou 20 paiements, à tout âge à l'établissement du contrat et avec une surprime de 300 % ou moins. Pourrait être offerte avec les régimes d'assurance vie sur une tête pour adultes 10 paiements assorti d'un avenant d'assurance temporaire admissible. Des frais relatifs aux primes de 8 % sont imputables à tous les dépôts au titre de l'ODE afin de couvrir toute indemnisation, l'impôt sur les primes et les dépenses administratives. L'Assurance vie Équitable n'acceptera pas un paiement au titre de l'ODE qui entraînera la perte du statut d'exonération d'impôt du contrat.

L'assurance vie entière avec participation : Assurance Équimax^{MD}

Offerte avec

- l'assurance vie individuelle décès (deux têtes)
- l'assurance vie conjointe premier décès (deux têtes)
- l'assurance vie conjointe dernier

Âae à l'établissement du contrat

- Paiements à vie ou 10 paiements : enfants : de 0 à 17 ans adultes (assurance vie conjointe) : de 18 à 85 ans assurance vie sur une tête : de 0 à 85 ans
- 20 paiements : enfants : de 0 à 17 ans adultes (assurance vie conjointe) : de 18 à 80 ans assurance vie sur une tête : de 0 à 80 ans

Expiration

couverture à vie

Somme assurée minimale

- assurance vie sur une tête : assurance de base Équimax 10 000 \$ assurance Équimax avec protection accrue - 11 000 \$
- assurance vie conjointe: 25 000 \$

Somme assurée maximale

20 000 000 \$

Prime minimale

150 \$ par année ou 15 \$ par mois

Frais d'administration ou de contrat

50 \$ par année ou 4,50 \$ par mois

Avenants facultatifs

- garantie supplémentaire en cas de décès accidentel
- exonération de primes en cas de décès ou d'invalidité du proposant (régimes pour enfants seulement)
- avenant de protection pour enfants
- avenant de l'option d'assurabilité garantie flexible (régimes pour enfants seulement)
- disposition d'exonération de primes en cas d'invalidité
- assurance maladies graves ÉquiVivre^{MD}
- assurance vie temporaire (sur la tête de la personne assurée en vertu d'un régime d'assurance vie sur une tête seulement)

Caractéristiques incluses

- prestation de consultation pour personnes en deuil
- prestation du vivant
- garantie de versement de la prestation d'invalidité
- assurance libérée réduite
- prestation de survie (offerte seulement avec les régimes d'assurance vie conjointe premier décès)
- option de souscrire des contrats individuels (offerte seulement avec les régimes d'assurance vie conjointe premier décès)

- l'outil à utiliser lors de rencontres en personne ou à distance
- le système Proposition*directe* vous guide seulement vers les sections requises de la proposition d'assurance
- la Proposition directe comprend une fonctionnalité qui permet à vos clients de signer la proposition en utilisant leur propre appareil électronique
- cet outil est accessible en ouvrant une session sur le site RéseauÉquitable^{MC} et en cliquant sur l'icône Proposition*directe* sur la barre de navigation

Les participations ne sont pas garanties et sont versées à la discrétion exclusive du conseil d'administration. Les participations peuvent être assujetties à l'impôt. Celles ci varieront en fonction des revenus de placement réels du compte des contrats avec participation, également de la mortalité, des dépenses, de la déchéance, des résultats techniques au titre des réclamations, des taxes et d'autres résultats techniques du bloc de contrats avec participation.



L'assurance vie temporaire de l'Assurance vie Équitable fournit une protection d'assurance vie abordable. Elle propose une variété de types de régime afin de satisfaire les besoins uniques de vos clients ainsi que leurs obligations financières:

- l'assurance vie temporaire de 10 et 20 ans renouvelable et transformable (TRT) primes garanties et renouvelables jusqu'à l'âge de 85 ans
- l'assurance vie temporaire 30/65 (transformable) primes uniformes garanties payables sur une période de 30 ans ou jusqu'à l'âge de 65 ans, selon le dernier événement à survenir

Clientèle cible

- les individus ou les familles à la recherche d'une protection hypothécaire ou de crédit immédiate ou un remplacement de revenut
- les propriétaires d'entreprise à la recherche d'une protection contre les créanciers, d'une protection d'une personne clé ou de conventions de rachat
- les individus ou les familles à la recherche d'une solution de rechange abordable par rapport à une couverture d'assurance vie permanente plus coûteuse

Option d'échange

L'option d'échange d'une assurance vie TRT 10 pour une assurance vie TRT 20, sans preuve d'assurabilité après le premier anniversaire contractuel, mais avant le premier des deux événements à survenir entre le 5° anniversaire contractuel et l'anniversaire contractuel le plus rapproché du 65° anniversaire de naissance de la personne assurée.

Transformation

- TRT 10 ou 20 : transformable jusqu'à l'âge de 71 ans (la personne la plus âgée dans le cas des régimes d'assurance vie conjointe)
- T 30/65 : transformable jusqu'à l'âge de 60 ans

Offerte avec

- l'assurance vie sur une tête
- les couvertures multiples
- l'assurance vie sur plusieurs têtes (jusqu'à cinq têtes) (exclut les contrats détenus par une entreprise)
- l'assurance vie conjointe premier décès (deux têtes) offerte seulement avec l'assurance vie TRT 10 et 20
- l'assurance vie TRT 10 et 20 sont offertes sous forme d'avenants avec l'assurance vie universelle et l'assurance maladies graves ÉquiVivre (régimes pour adultes seulement)
- l'assurance vie TRT 10 et 20 et l'assurance vie temporaire 30/65 sont offertes sous forme d'avenants avec l'assurance vie entière Équimax (régimes pour adultes seulement)

Assurance vie temporaire

Âge à l'établissement du contrat

- TRT 10 : de 18 à 75 ans (prend fin à l'âge de 85 ans)
- TRT 20 : de 18 à 65 ans (prend fin à l'âge de 85 ans)
- T 30/65 : de 18 à 55 ans (prend fin au terme d'une période de 30 ans ou jusqu'à l'âge de 65 ans, selon le dernier événement à survenir)

Catégorie de tarification

La tarification privilégiée est offerte pour les sommes assurées de 500 000 \$ et plus :

- catégorie 1 privilégiée plus pour personnes non fumeuses
- catégorie 2 privilégiée pour personnes non fumeuses
- catégorie 3 personnes non fumeuses (standard)
- catégorie 4 privilégiée pour personnes fumeuses
- catégorie 5 personnes fumeuses (standard)

Tranches de taux

Somme assurée minimale : 50 000 \$

• tranche 1 : 50 000 \$ à 99 000 \$

• tranche 2: 100 000 \$ à 249 000 \$

• tranche 3 : 250 000 à 499 000 \$

• tranche 4 : 500 000 \$ à 999 999 \$

• tranche 5 : 1 000 000 \$ à 2 499 999 \$

• tranche 6: 2 500 000 \$

Frais d'administration ou de contrat

50 \$ par année ou 4,50 \$ par mois

Avenants facultatifs

- garantie supplémentaire en cas de décès accidentel
- avenant de protection pour enfants
- disposition d'exonération de primes en cas d'invalidité
- assurance maladies graves ÉquiVivre^{MD}
- option d'assurabilité garantie

Caractéristiques incluses

- prestation de consultation pour personnes en deuil
- prestation du vivant
- substitution d'une personne assurée
- prestation de survie et option de fractionnement du contrat (assurance vie conjointe premier décès TRT 10 et 20 seulement)

- l'outil à utiliser lors de rencontres en personne ou à distance
- le système Proposition directe vous guide seulement vers les sections requises de la proposition d'assurance
- la Proposition directe comprend une fonctionnalité qui permet à vos clients de signer la proposition en utilisant leur propre appareil électronique
- cet outil est accessible en ouvrant une session sur le site RéseauÉquitable^{MC} et en cliquant sur l'icône Proposition*directe* sur la barre de navigation



L'assurance Équation Génération IV consiste en un régime d'assurance vie universelle avec participation* réunissant les avantages d'une protection d'assurance vie abordable avec des options concurrentielles d'épargne, des possibilités de placement et des caractéristiques offertes en option afin de combler différents besoins. Deux types de régime sont offerts :

- Équation Génération IV avec boni
- Équation Génération IV à frais abordables

Clientèle cible

- les familles à la recherche d'une protection immédiate dans l'intention d'établir un patrimoine
- les personnes préretraitées à la quête d'un véhicule avec croissance avec avantages fiscaux afin d'épargner pour bénéficier d'un complément de revenu à la retraite ou en cas de retraite anticipée
- les personnes préretraitées désirant protéger et conserver le patrimoine établi
- les propriétaires d'entreprise visant une protection d'assurance pour leurs partenaires d'affaires (protection pour la personne clé)

Options du coût de l'assurance

- TRA
- uniforme

Options de prestation de décès

- protecteur de valeur du compte (somme assurée + valeur du fonds)
- protecteur de stabilité (somme assurée stable)

Bonis

- boni sur placements garanti de 0,75 % de la valeur du compte, à compter de la deuxième année contractuelle pour le produit Équation Génération IV avec boni
- boni sur rendement allant jusqu'à 0,5 % de la valeur du compte disponible avec tous les régimes Équation Génération IV

Offerte avec

- l'assurance vie sur une tête
- l'assurance vie conjointe premier décès (deux têtes)
- l'assurance vie conjointe dernier décès (deux têtes)

Assurance vie universelle: Équation Génération^{MD} IV

Âge à l'établissement du contrat

enfants : de 0 à 15 ans adultes : de 16 à 80 ans

Somme assurée minimale

enfants: 25 000 \$ assurance vie conjointe premier décès : 50 000 \$ adultes : 50 000 \$ assurance vie conjointe dernier décès : 50 000 \$

Tranches de taux

25 000 \$ à 49 999 \$ (enfants seulement) 100 000 \$ à 249 999 \$ 500 000 \$ et plus 50 000 \$ à 99 999 \$ 250 000 \$ à 499 999 \$

Frais d'administration ou de contrat

enfants: 8 \$ par mois adultes: 10 \$ par mois

Taxe sur la prime

varie par province et par territoire

Frais de rachat

applicables pendant neuf ans

Options de placements: de l'assurance

- compte à intérêt quotidien
- comptes de dépôt garanti (1, 5 et 10 ans)
- options de dépôt à intérêt variable
 - cinq options de dépôt à intérêt variable lié à un indice
 - sept options de dépôt à intérêt variable lié à un fonds spéculatif
 - cinq options de dépôt à intérêt variable lié à un portefeuille (suit le portefeuille Quotentiel Franklin)

Avenants facultatifs

- garantie supplémentaire en cas de décès accidentel
- avenant de protection pour enfants
- assurance maladies graves ÉquiVivre^{MD}
- option d'assurabilité garantie flexible (offerte seulement avec les régimes pour enfants)
- assurance vie temporaire (sur la tête de la personne assurée en vertu d'un régime d'assurance vie sur une tête seulement)
- exonération des frais mensuels

Caractéristiques incluses

- prestation de consultation pour personnes en deuil
- prestation du vivant

• disposition d'options spéciales (assurance vie conjointe premier décès)

- l'outil à utiliser lors de rencontres en personne ou à distance
- le système Proposition directe vous guide seulement vers les sections requises de la proposition d'assurance
- la Proposition directe comprend une fonctionnalité qui permet à vos clients de signer la proposition en utilisant leur propre appareil électronique
- cet outil est accessible en ouvrant une session sur le site RéseauÉquitable^{MC} et en cliquant sur l'icône Proposition*directe* sur la barre de navigation



Si un contrat ÉquiVivre est en vigueur et que votre cliente ou votre client reçoit le diagnostic d'une affection ou d'une maladie grave couverte et qu'il satisfait aux exigences relativement à cette affection, il recevra un versement forfaitaire. Votre client peut utiliser la somme reçue comme bon lui semble afin qu'il puisse vivre avec une affection altérant la qualité de vie plus aisément.

Marché cible

- les personnes cherchant à réduire l'incidence d'une maladie grave sur leur planification financière
- les propriétaires d'entreprise visant la planification de la poursuite de leurs activités au cas où ils seraient frappés par une maladie grave

Contrats pour adultes: 26 affections graves couvertes

- lésion cérébrale acquise
- chirurgie de l'aorte
- anémie aplastique
- méningite bactérienne
- tumeur cérébrale bénigne
- cécité
- cancer
- coma
- pontage coronarien
- démence, y compris la maladie d'Alzheimer
- crise cardiaque (infarctus du myocarde)
- remplacement ou réparation d'une valvule cardiaque brûlures graves
- insuffisance rénale

- perte d'autonomie
- perte de membres
- perte de l'usage de la parole
- défaillance d'un organe vital avec inscription sur une liste d'attente en vue d'une greffe
- greffe d'un organe vital
- maladie du motoneurone
- sclérose en plaques
- infection à VIH contractée au travail
- paralysie
- maladie de Parkinson ou syndromes parkinsoniens atypiques
- accident vasculaire cérébral

Huit affections couvertes en vertu de la garantie de dépistage précoce

La garantie de dépistage précoce prévoit le paiement du moins élevé des montants suivants : soit 15 % de la somme assurée ÉquiVivre ou 50 000 \$ suivant le diagnostic de l'une des huit affections suivantes ne mettant pas la vie en danger. La prestation peut être versée une fois pour chaque affection.

- angioplastie coronarienne
- cancer canalaire du sein
- cancer précoce de la prostate
- tumeurs stromales gastro-intestinales au stade 1 selon la classification de l'AJCC
- tumeurs neuroendocrines (carcinoïdes) de grade 1
- cancer de la thyroïde papillaire ou cancer de la thyroïde folliculaire au stade T1
- leucémie lymphoïde chronique (LLC) au stade O selon la classification de Rai
- mélanome malin superficiel

Types de régime et âge à l'établissement du contrat

- renouvelable de 10 ans jusqu'à l'âge de 75 ans (de 18 à 65 ans)
- uniforme jusqu'à 75 ans (de 18 à 64 ans)
- uniforme jusqu'à l'âge de 100 ans (couverture à vie) (de 18 à 65 ans)
- couverture 20 paiements jusqu'à l'âge de 75 ans (de 18 à 54 ans)
- couverture 20 paiements à vie (de 18 à 65 ans)

Assurance maladies graves : ÉquiVivre contrats pour adultes

Offre

- assurance vie sur une tête
- les réaimes d'assurance vie universelle Équation Génération IV, les régimes d'assurance vie entière avec participation Équimax et les régimes d'assurance vie temporaire, sous forme d'avenant

NOTA: le régime ÉquiVivre 20 paiements n'est pas offert avec les régimes d'assurance vie temporaire.

Droit de modification

Il offre la possibilité à votre client ou votre client de passer d'un type de régime à un autre sans devoir fournir de preuve d'assurabilité.

- l'assurance T10 peut être modifiée pour tout type de régime à prime uniforme, y compris un régime 20 paiements
- l'assurance T75 peut être modifiée pour tout régime 20 paiements
- l'assurance T100 peut être modifiée pour un régime couverture 20 paiements à vie

L'âge auquel la modification peut être effectuée dépend du nouveau type de régime souhaité par votre client.

Il est possible d'effectuer la modification à l'anniversaire contractuel le plus rapproché du 60° anniversaire de naissance de la personne assurée pour passer à un régime :

• uniforme jusqu'à l'âge de 75 ans • uniforme jusqu'à l'âge de 100 ans

• couverture 20 paiements à vie

Il est possible d'effectuer la modification à l'anniversaire contractuel le plus rapproché du 54° anniversaire de naissance de la personne assurée pour passer à un régime :

• couverture 20 paiements jusqu'à l'âge de 75 ans

Expiration

75 ans ou à vie, selon le type de régime

Somme assurée

maximum : 2 000 000 \$

Tranches de taux

de 10 000 \$ à 49 999 \$

minimum: 10 000 \$

de 100 000 \$ à 249 999 \$

de 50 000 \$ à 99 999 \$ 250 000 \$ et plus

Frais d'administration ou de contrat

50 \$ par année ou 4,50 \$ par mois

Avenants facultatifs

- exonération des primes (en cas d'invalidité de la personne assurée)
- exonération des primes (en cas d'invalidité du titulaire ou du payeur)
- avenant de remboursement des primes à l'expiration (renouvelable de 10 ans jusqu'à l'âge de 75 ans)
- avenant de remboursement des primes au décès
- avenant de remboursement des primes au rachat ou à l'expiration (uniforme jusqu'à l'âge de 75 ans et couverture 20 paiements jusqu'à l'âge de 75 ans)*
- avenant de remboursement des primes au rachat (uniforme jusqu'à l'âge de 100 ans et couverture 20 paiements à vie)*
- avenants d'assurance vie temporaire

Caractéristiques incluses

- droit de modification au titre des régimes : renouvelable de 10 ans, uniforme jusqu'à l'âge de 75 ans et uniforme jusqu'à l'âge de 100 ans
- primes garanties

- l'outil à utiliser lors de rencontres en personne ou à distance
- le système Proposition*directe* vous quide seulement vers les sections requises de la proposition d'assurance
- la Proposition directe comprend une fonctionnalité qui permet à vos clients de signer la proposition en utilisant leur propre appareil électronique
- cet outil est accessible en ouvrant une session sur le site RéseauÉquitable^{MC} et en cliquant sur l'icône Proposition*directe* sur la barre de navigation

^{*} Au rachat du contrat à la date du 15° anniversaire contractuel, 75 % des primes remboursables sont payables. Ce pourcentage augmente de 5 % chaque année pour atteindre 100 % à compter du 20e anniversaire contractuel. Certaines restrictions s'appliquent.



Si un contrat ÉquiVivre est en vigueur et que l'enfant assuré reçoit le diagnostic d'une affection ou d'une maladie grave couverte et qu'il satisfait aux exigences relativement à cette affection, votre cliente ou votre client recevra un versement forfaitaire de la somme assurée. Les parents peuvent utiliser les sommes reçues de la prestation pour aider à couvrir les dépenses afin de leur permettre de s'absenter du travail pour prendre soin d'un enfant malade, d'accéder à un traitement de rechange ou de s'assurer que les coûts associés à une maladie grave n'a pas d'incidence négative sur la sécurité financière de la famille.

Marché cible

 Les parents qui souhaitent être aux côtés de leur enfant pendant son traitement et son rétablissement tout en protégeant la sécurité financière de la famille.

Affections couvertes

L'assurance ÉquiVivre prévoit une couverture pour les cinq maladies infantiles couvertes jusqu'à l'âge de 25 ans :

- paralysie cérébrale
- cardiopathie congénitale
- fibrose kystique

- dystrophie musculaire
- diabète sucré de type 1

Elle prévoit également une couverture immédiate des affections chez les adultes couvertes suivantes :

- lésion cérébrale acquise
- chirurgie de l'aorte
- anémie aplastique
- méningite bactérienne
- tumeur cérébrale béniane
- cécité
- cancer
- coma
- pontage coronarien
- surdité
- démence, y compris la maladie d'Alzheimer
- crise cardiaque (infarctus du myocarde)
- remplacement ou réparation d'une valvule cardiaque brûlures graves
- insuffisance rénale

- perte d'autonomie
- perte de membres
- perte de l'usage de la parole
- défaillance d'un organe vital avec inscription sur une liste d'attente en vue d'une greffe
- greffe d'un organe vital
- maladie du motoneurone
- sclérose en plaques
- infection à VIH contractée au travail
- paralysie
- maladie de Parkinson ou syndromes parkinsoniens atypiques
- accident vasculaire cérébral

Huit affections couvertes en vertu de la garantie de dépistage précoce

La garantie de dépistage précoce prévoit le paiement du moins élevé des montants suivants : soit 15 % de la somme assurée ÉquiVivre ou 50 000 \$ suivant le diagnostic de l'une des huit affections suivantes ne mettant pas la vie en danger. La prestation peut être versée une fois pour chaque affection.

- angioplastie coronarienne
- cancer canalaire du sein
- cancer précoce de la prostate
- tumeurs stromales gastro-intestinales au stade 1 selon la classification de l'AICC
- tumeurs neuroendocrines (carcinoïdes) de grade 1
- cancer de la thyroïde papillaire ou cancer de la thyroïde folliculaire au stade T1
- leucémie lymphoïde chronique (LLC) au stade O selon la classification de Rai
- mélanome malin superficiel

Assurance maladies graves pour enfants : ÉquiVivre

Types de régime et âge à l'établissement du contrat

L'âge à l'établissement du contrat pour tous les régimes est de 30 jours à 17 ans.

- renouvelable de 10 ans jusqu'à l'âge de 75 ans
- uniforme jusqu'à l'âge de 75 ans
- uniforme jusqu'à l'âge de 100 ans (couverture à vie)
- couverture 20 paiements jusqu'à l'âge de 75 ans
- couverture 20 paiements à vie

Offre

- assurance vie sur une tête
- les régimes d'assurance vie universelle Équation Génération IV et les régimes d'assurance vie entière avec participation Équimax, sous forme d'avenant, lorsque l'enfant est la personne assurée

Droit de modification

Il offre la possibilité à votre client ou votre client de passer d'un type de régime à un autre sans devoir fournir de preuve d'assurabilité.

- l'assurance T10 peut être modifiée pour tout type de régime à paiement uniforme, y compris un régime 20 paiements
- l'assurance T75 peut être modifiée pour tout régime 20 paiements
- l'assurance T100 peut être modifiée pour un régime couverture 20 paiements à vie

L'âge auquel la modification peut être effectuée dépend du nouveau type de régime souhaité par votre client. Il est possible d'effectuer la modification à l'anniversaire contractuel le plus rapproché du 60e anniversaire e naissance de la personne assurée pour passer à un régime :

- uniforme jusqu'à l'âge de 75 ans uniforme jusqu'à l'âge de 100 ans
- couverture 20 paiements à vie

Il est possible d'effectuer la modification à l'anniversaire contractuel le plus rapproché du 54^e anniversaire de naissance de la personne assurée pour passer à un régime :

• couverture 20 paiements jusqu'à l'âge de 75 ans

Expiration

75 ans ou à vie, selon le type de régime

Somme assurée

minimum: 10 000 \$

maximum: 500 000 \$

Tranches de taux

de 10 000 \$ à 49 999 \$ de 50 000 \$ à 99 999 \$

de 100 000 \$ à 250 000 \$ et plus

Frais administration ou de contrat

50 \$ par année ou 4,50 \$ par mois

Avenants facultatifs

- exonération des primes (en cas de décès ou d'invalidité du titulaire ou du payeur)
- avenant de remboursement des primes à l'expiration (renouvelable de 10 ans jusqu'à l'âge de 75 ans)
- avenant de remboursement des primes au décès
- avenant de remboursement des primes au rachat ou à l'expiration (uniforme jusqu'à l'âge de 75 ans et couverture 20 paiements jusqu'à l'âge de 75 ans)*
- avenant de remboursement des primes au rachat (uniforme jusqu'à l'âge de 100 ans et couverture 20 paiements à vie)*

Caractéristiques incluses

- droit de modification au titre des régimes renouvelable de 10 ans, uniforme jusqu'à l'âge de 75 ans et uniforme jusqu'à l'âge de 100 ans
- primes garanties

- l'outil à utiliser lors de rencontres en personne ou à distance
- le système Proposition*directe* vous guide seulement vers les sections requises de la proposition d'assurance
- la Proposition directe comprend une fonctionnalité qui permet à vos clients de signer la proposition en utilisant leur propre appareil électronique
- cet outil est accessible en ouvrant une session sur le site RéseauÉquitable^{MC} et en cliquant sur l'icône Proposition directe sur la barre de navigation

^{*} Au rachat du contrat à la date du 15e anniversaire contractuel, 75 % des primes remboursables sont payables. Ce pourcentage augmente de 5 % chaque année pour atteindre 100 % à compter du 20e anniversaire contractuel. Certaines restrictions s'appliquent.

Tout à fait pour moi. **

Depuis 1920, les Canadiens se sont tournés vers l'Assurance vie Équitable pour les aider à protéger ce qui compte le plus à leurs yeux. Nous travaillons de concert avec vous dans le but de vous offrir des solutions qui présentent un bon rapport qualité-prix et de vous aider à trouver les bonnes solutions pour répondre aux besoins de votre clientèle.

L'Assurance vie Équitable n'est pas une compagnie typique de services financiers. Nous possédons la connaissance, l'expérience et la compétence afin de trouver des solutions qui vous conviennent. Nous sommes sympathiques, attentionnés et toujours prêts à vous aider. Comme nous sommes la propriété de nos titulaires de contrat avec participation et non d'actionnaires, nous pouvons nous concentrer sur vos besoins et vous offrir un service personnalisé, une protection financière et la tranquillité d'esprit.

